

1495  
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur la mise en culture des terres abandonnées et l'organisation du travail agricole pendant la guerre. (N° 228, année 1916.)

(Nommée le 23 juin 1916.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CORDELET. *Président*  
2<sup>e</sup> — DEVELLE.  
3<sup>e</sup> — CHAUVEAU. *Secrétaire*  
4<sup>e</sup> — GENTILLIEZ.  
5<sup>e</sup> — GUILLOTEAUX.  
6<sup>e</sup> — DELLESTABLE.  
7<sup>e</sup> — LEBERT.  
8<sup>e</sup> — LARÈRE.  
9<sup>e</sup> — FAGOT.
-





M. le Ministre continue ses explications.  
à Grève

~~Cordot~~

Chamy

Siéance du 29 xlv 1916

Président: M. Pagot

secrétaire: M. Guillobeau

ordre du jour: audition de M. Clémentel sur le projet de loi relatif à l'achat de tracteurs automobiles.

La commission, après audition du ministre, qui expose le plan du projet et entre dans d'intéressants détails, conclut à l'adoption du projet, et nomme M. Gentilly rapporteur.

Le Président:

le secrétaire:

~~Chamy~~

Jean Guillobeau

Siéance du 9 janv. 1917

Président: M. Cordot

Secrétaire: M. Chamy

Lecture est formée du projet de loi par M. Cordot.

Le ministre expose à courtoisie le Ministre, sur les points

qu'il lui demande.

Le Président

Le Secrétaire

~~Cordot~~

Chamy

Siéance du 17 janv 1917

Président: M. Cordot

Le ministre est entendu sur le projet, qui a été adopté sans modification, d'après les indications données en séance.

Le Président

Le Secrétaire

~~Cordot~~

Chamy

Séance du 17 janvier 1918

Président: M. Cordelet.

Secrétaire: M. Guilloteaux.

Audition de M. Chauveau, sur sa proposition de loi ayant pour objet de donner des encouragements spéciaux au labourage mécanique des terres.

La Commission considérant que la proposition de loi de M. Chauveau est digne d'intérêt, décide d'entendre à son sujet M. Gorez, Ministre du rattachement.

Le Président

Cordelet

Le Secrétaire:

Guilloteaux

Séance du 24 janvier 1918

Président: M. Cordelet

Secrétaire: M. Guilloteaux

Audition de M. Sagourin, Directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture, sur la proposition de loi de M. Chauveau, relative aux encouragements spéciaux à donner au labourage mécanique.

M. Sagourin explique à la Commission que les crédits nécessaires à l'application de cette loi pourraient être trouvés, soit: 1° par une demande de crédits supplémentaires, 2° soit en s'adressant au chapitre relatif aux encouragements à l'agriculture; 3° soit enfin, en se servant du nouveau chapitre 87-b, relatif à la culture des terres, qui dispose de 80 millions. Il ajoute que le Ministère est favorable à l'adoption de la proposition de loi de M. Chauveau.

La Commission concluant à l'adoption de ce projet, charge de rapport M. Chauveau, auteur de la proposition soumise à ses délibérations.

Le Président

Cordelet

Le Secrétaire:

Guilloteaux

Séance du 27 juin 1918

M<sup>r</sup>. Cordélet, Président

M<sup>r</sup>. André Lébert, Secrétaire

Audition de M. M<sup>rs</sup> Ringelmann directeur de la Station d'Essai  
des machines et M<sup>r</sup> Wrey, Directeur de l'Institut agronomique  
M. Ringelmann rappelle l'économie du décret de 1915 quant  
aux subventions qu'il prévoit pour les groupements ~~et pour les~~  
~~entreprises~~ <sup>entreprises</sup>. Il se déclare partisan d'un traitement de faveur  
pour les syndicats <sup>syndicats</sup> qui présentent plus de garanties que les  
groupements autrement constitués, mais préconise également  
l'attribution de subventions aux agriculteurs isolés, et  
aux entrepreneurs.

M<sup>r</sup>. Wrey fait observer que les primes d'achat ne devraient  
être accordées que pour l'achat de machines reconnues de bonne  
qualité.

Après une interruption de séance motivée par une réunion privée  
des membres <sup>syndicats</sup> privés pour le Bureau du Sénat, nous les  
Délégués de la Société des agriculteurs de France, et les  
Délégués de la Société nationale d'encouragement d'agricul-  
culteurs sont entendus par la Commission. Ils demandent  
d'urgence pour reconnaître qu'il faut surtout encourager  
les syndicats sérieux et les entrepreneurs de culture  
mécanique, mais qu'on pourrait subventionner aussi,  
dans une proportion moindre les agriculteurs isolés.

La Commission désigne M. le Directeur de l'Institut  
l'un de ses membres, pour se mettre en rapport avec  
M. le Ministre de l'Agriculture et rechercher avec  
lui les bases d'un accord entre la Commission et le  
gouvernement.

Le Président

T. Cordélet

Le Secrétaire,

Séance du 3 août 1918

Stases présentes : M. M. Chauveau, Jellistable,  
Dorville, Fayot, Libert et Guillobeau.

La Commission examine successivement les quatre  
amendements présentés par M. Guilleau et après discussion  
dévota de ne pas les accepter.

Une nouvelle rédaction de l'art. 2 sera soumise à  
M. le Ministre de l'Agriculture.

Le Président

Le Secrétaire

Dorville

Fayot

Séance du 14 de 1918

M. Dorville Président

M. Chauveau Secrétaire

Stases présentes M. Dorville, Fayot, Guillobeau,  
et Chauveau

M. Gagnon, Directeur de l'Agriculture expose  
l'économie du projet d'intensification agricole. La discussion  
a amené tous les membres présents à prendre la parole

Le Président

Le Secrétaire

Dorville

Chauveau

Séance du 7 novembre 1918.

La Commission, après avoir entendu les lectures du  
rapport de M. le Docteur Chauveau, a adopté les  
termes et en autorise la dépôt par le Bureau des  
Stases, et tout en attendant qu'il ne puisse y avoir une  
discussion qu'après l'avis de la Commission des finances.

Le Président

Le Secrétaire

Dorville

21 Nov 1908

La Commission s'est réunie à 2<sup>h</sup> 3/4.

Après un échange de vues, la Commission est allée  
se réunir le soir concernant les encouragements à la culture  
mécanique agricole de Jujua, ~~il~~ il me est en ce que le directeur  
verbeux qui après le départ se l'avis de la Commission, France

L. Grenier  
Général

L. Serretan  
L. Maury



SÉNAT

République Française

Secrétariat Général  
de la  
Questure

Paris, le

192

Commission de la culture  
des terres abandonnées.

Engagement au laboratoire  
de campagne (n° 7 et 29. année 1918)  
et à la cult. de campagne

(n° 149-305-403 et 109. année 1918)